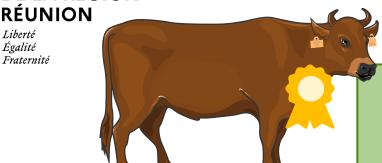


Dispositif sanitaire ministériel 2021 d'assainissement de la Leucose Bovine Enzootique en élevage





Mon élevage de bovins a reçu la qualification officiellement indemne de LBE

Comment garder mon élevage indemne de LBE ?

LBE: Leucose Bovine Enzootique

1. La prophylaxie annuelle

En faisant faire par mon vétérinaire la prophylaxie annuelle obligatoire, qui me permets de vérifier tous les ans que tous mes animaux restent négatifs.

3. Le dépistage par prise de sang lors de l'introduction

En faisant faire par mon vétérinaire une prise de sang à chaque animal issu d'un autre élevage qualifié officiellement indemne de LBE lorsqu'il arrive dans mon troupeau. L'animal reste en quarantaine jusqu'à ce que j'ai reçu les résultats négatifs du dépistage. Je peux ensuite le laisser rejoindre les autres bovins du troupeau.

2. L'achat chez un autre éleveur Officiellement Indemne

En demandant à l'éleveur vendeur quel est son statut LBE, et en achetant uniquement chez un éleveur qualifié officiellement indemne de LBE.

4. La biosécurité

En gardant mes animaux séparés des autres cheptels et en respectant les règles de biosécurité.

Pour des conseils sur la biosécurité en élevage bovin

Mon vétérinaire

GDS

Groupement de Défense Sanitaire de la Réunion Service Prophylaxie et Plans d'Assainissement sppa@gds974.re 0262 27 55 78